

GE_GERICHTE ATAS/500/2015 vom 29. Juni 2015

GE Cour de justice, 2015-06-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_500_2015

FR: GE_GERICHTE ATAS/500/2015 du 29 juin 2015

IT: GE_GERICHTE ATAS/500/2015 del 29 giugno 2015

Erwägungen

E. 1

Donne acte à ASSURA de ce qu'elle renonce à réclamer le solde de CHF 30.- pour frais de sommation, le recourant ayant payé, le 13 avril 2015, le montant de CHF 791.10 qu'elle lui réclamait.

E. 2

Donne acte à M. A_____ de ce qu'il accepte cette proposition et renonce à toute autre prétention et conclusions dans le cadre du présent recours

E. 3

Constate qu'ainsi le recours est devenu sans objet

E. 4

Raye la cause du rôle.

E. 5

Dit que la procédure est gratuite.

La greffière

Florence SCHMUTZ

Le président

Mario-Dominique TORELLO

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral de la santé publique par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.